Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Montpellier

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Montpellier, le 28 JAN. 2020

La Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des Universités

à

Madame et Messieurs les directeurs académiques des Services de l'éducation nationale
Messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs Pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire
Monsieur le délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
Monsieur le délégué de région académique à l'information et à l'orientation
Monsieur le directeur de cabinet
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements du 2ème degré
Mesdames, Messieurs les chefs de division du rectorat

Direction des ressources humaines

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Patricia GALERA

Dossier suivi par :
Claire Bullat
téléphone :
04.67.91.47.38.
courriel :
ce.recdpate@ac-montpellier.fr

Lucie Arnaudies
Téléphone
04 67 91 47 13
Courriel
Lucie.arnaudies@ac-montpellier.fr
Fax
04 67 91 50 53

Circulaire DPATE – 2020 - 19

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps de personnel de direction année 2020
Référence : Note de service à paraitre dans un prochain B.O
P. J. : Annexe LA 1 – avis des autorités hiérarchiques académiques

Le décret N°2001-1174 du 11 décembre 2001, modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, prévoit dans ses articles 3 et 6 un recrutement par voie de liste d'aptitude à la classe normale du corps.

I- Conditions requises pour l'inscription (appréciées au 1er septembre 2020)

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

a) être **fonctionnaire titulaire** appartenant à un corps de **catégorie A** de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A (indice 972).

et justifier de façon cumulative :

- de **sept années** de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés.

- **de l'exercice pendant 20 mois au moins**, de façon continue ou fractionnée, au cours des cinq dernières années scolaires, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation, en position d'activité ou de détachement.

b) avoir **exercé à temps plein des fonctions de directeur** adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé, ou de directeur d'école du 1er degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale **et** justifier de **quatre ans de services effectifs dans ces fonctions** en qualité de fonctionnaire titulaire .

Les conditions de services sont appréciées **au 1er septembre 2020.**

II- Dépôt des candidatures, procédure et calendrier

Il n'est plus délivré de dossier papier de candidature.
Les personnels qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude doivent saisir leur candidature dans le portail agent de l'application SIRHEN sur le site : https://portail.agent.phm.education.gouv.fr ou via le portail ARENA.

Une plateforme d'assistance à l'utilisation du portail agent est mise en place par message électronique à l'adresse : sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr

Seront joints obligatoirement dans le portail agent les documents suivants :

- un curriculum vitae
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention
- un état des services (fiche de synthèse informatique validée par le service de gestion)
- une lettre de motivation
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré
- un rapport d'activité
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types d'emplois et d'établissements sollicités.

Les candidats pourront saisir leur demande du jeudi 30 janvier au dimanche 23 février à minuit.

A l'issue de la saisie, les candidats devront imprimer leur dossier dument complété et signé et adresser un exemplaire par courriel pour étude de la recevabilité, au format PDF, à la DPATE : ce.recdpate-bpe@ac-montpellier.fr
Ils adresseront également un dossier papier en double exemplaire par la voie hiérarchique aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) **avant le mercredi 26 février 2020.**

Les candidats sont également invités, sans attendre la fermeture du portail agent, à contacter le secrétariat des Inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire – IA-IPR EVS – pour un éventuel rendez-vous (04.67.91.47.10 ou ce.recipr@ac-montpellier.fr).

Les dossiers revêtus des avis circonstanciés et les propositions de classement des DASEN et des IA-IPR EVS seront transmis à la DPATE au plus tard le **mercredi 4 mars 2020**. Les avis prendront en particulier en compte :

- Les compétences professionnelles du candidat dans ses fonctions actuelles
- son aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogiques et éducatifs
- ses aptitudes relationnelles
- son engagement et sa motivation

Il est rappelé que les candidats doivent formuler des vœux les plus larges possibles, prioritairement hors académie et notamment dans les académies où demeurent le plus grand nombre de postes vacants après le mouvement des titulaires et l'affectation des stagiaires lauréats de concours 2020.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Alma LOPES